

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15/10/2007

Publication : 19/10/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

N° CP

3^e/11207

Séance du 12 OCT. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Routes Départementales

Programmes n° A011- A012- A031 et A032

Affectation et désaffectation des autorisations de programme

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise l'affectation et la désaffectation des montants par millésimes aux programmes n° A011- A012 -A031 et A032 tel qu'indiqué au tableau ci-après :

Programme	Millésime	Déjà affecté	Nouvelle affectation	Total affecté
A011	2006	4 546 000 €	0 €	4 546 000 €
A012	2007	300 000 €	0 €	300 000 €
A031	2007	10 000 000 €	350 302 €	10 350 302 €
A032	2007	3 811 456 €	77 617 €	3 889 073 €

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER